

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

Séance du 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux et le mardi 12 avril à dix-huit heures trente neuf le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN lors de sa séance d'installation, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque, Ernest J. PEPIN après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE Maire; M Ephrem GLORIEUX Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA ; M Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Pierre ALBINA ; Mme Clara RIGAH ; Mme Karine GATIBELZA ; M Didier MARICEL; Mme Sonia MERCADIER ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. José TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA ; M Christian RADBLOU Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET par M. Jean-Louis SAINSILY
M. Arthur MARICEL par M Ephrem GLORIEUX
Mme Sylvie DAGONIA par M. Jocelyn SAPOTILLE
M. Florent TREIL par M. José TORIBIO

Absents : Mme Sylviane FONDS ; M Saturnin FRANCILLONE ;

Date de la convocation

06 avril 2022

Date d'affichage de la délibération

**Adoptée par 24 voix pour 6 contres
(M. José TORIBIO ; M. Florent
TREIL; Mme Francia
ROSAMONT M Patrick AJAS ; M
Bruno REMI ; Mme Annick
ABELA)**

DELIBERATION N°2022/04/38

**AUTORISANT LE MAIRE A CANDIDATER A L'APPEL A PROJET « UN
ECO-PROJET POUR MA GUADELOUPE » - EDITION 2022 ET A
APPROUVER LE PLAN DE FINANCEMENT**

L'éco-projet proposé va concerner deux sites, celui de la zone de Blachon et celui de l'ancienne usine sucrière de Grosse Montagne qui abrite la plus grosse population de Chiroptères présente sur le territoire. Ce dernier est situé en bordure de la route départementale n°1 en direction de Prise d'Eau et facile d'accès. L'objectif visé est de permettre à la collectivité de contribuer à la protection de ces espèces protégées au même titre que leur habitat, de valoriser et d'aménager ce site tout en préservant sa biodiversité.

Ces sites connus des spécialistes et des services de la police de l'environnement s'accordent sur ces différents points.

Pour se faire, il s'avère nécessaire :

- D'assurer la protection des gîtes connus.
- De mener des actions de sensibilisation pour faire connaître les espèces de chauves-souris présentes sur notre territoire et plus singulièrement à Grosse Montagne.

La friche industrielle de Grosse Montagne fait l'objet d'une fiche spécifique dans le cadre de la convention de territoire du parc national et identifie les actions présentées comme prioritaires (cf. fiche action n°1).

Le site étant en état d'abandon, il fait l'objet de fréquentations malveillantes malgré la clôture posée et le portail qui ont été vandalisés. Ces pénétrations sont à l'origine :

- ❖ De dépôt de déchets : depuis 2008, plusieurs opérations de nettoyage ont été effectuées. Une nouvelle opération doit être programmée pour l'enlèvement des VHU présents sur le site.
- ❖ Sécurité et braconnage : en 2020, la commune a été interpellée par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), concernant d'une part la sécurité du gîte des chauves-souris et d'autre part la lutte contre le braconnage de ces espèces durant la période de Noël.

Dans l'ancien magasin à sucre de l'usine, il a été répertorié entre 12 000 à 15 000 espèces de chauves-souris. Il est fréquenté par 5 espèces dont l'espèce *Brachyphylla* des cavernes (*Brachyphylla cavernarum*). C'est une espèce endémique des Antilles, bien répandue en Guadeloupe. Cette chauve-souris a un régime alimentaire très diversifié. Elle se nourrit de fruits, de fleurs et d'insectes. L'usine de grosse montagne est un gîte d'importance régionale voir majeur pour les Petites Antilles pour cette espèce qui est également présente dans le Bourg.

Ce gîte est le plus important connu pour la Basse-Terre à ce jour.

La zone de Blachon concerne en particulier la zone humide et la mangrove comprises

L'accès libre au site de Grosse Montagne présente un risque important pour la sécurité des personnes et la santé publique (chute de tôles, risque très important d'histoplasmoses). La dégradation d'un des portails donnant sur la route départementale provoque la pénétration de lumière gênant les grandes colonies de *Brachyphylla* notamment en période de reproduction car elles affectionnent les sites obscurs.

Après échanges avec l'OFB, le PNG et le groupe chiroptères de l'association ASFA, la commune a procédé à des travaux d'urgence de pose d'un mur de parpaings suffisamment haut pour permettre de créer cette obscurité supplémentaire sans empêcher la sortie des chauves-souris en toute sécurité vis-à-vis de la route et des véhicules.

Des travaux restent à réaliser hors AAP : enlèvement de grilles en façade pour faciliter l'aération du gîte, la pose de deux portes pour limiter les entrées à l'intérieur du bâtiment abritant les chauves-souris et des trous à boucher sur un des murs intérieurs. De plus, depuis 2007, il est

constaté des actions importantes et régulières de braconnage et de prédateurs par les chats impliquant la destruction et le dérangement d'espèces protégées dans leur habitat.

De 2014-2015 le braconnage a eu pour effet la chute importante des effectifs de la colonie.

Pour y remédier, une mission conjointe OFB/police municipale/PNG a été menée en 2020 par la surveillance du site (pose de caméras) et des tournées de terrain.

La méconnaissance de l'importance de cette espèce pour l'environnement et de leur statut de protection des espèces peut être à l'origine de ces comportements inappropriés. L'image négative et collective de la population sur ces mammifères considérés comme nuisibles nous oblige à faire de la pédagogie et expliquer leur intérêt patrimonial et écologique. Pour ce faire la commune s'emploiera à communiquer en utilisant deux canaux : des animations et un outil de vulgarisation.

Ces orientations sont traduites concrètement par la commune par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès du public par l'organisation de **sorties nocturnes guidées** afin de leur faire découvrir les espèces nocturnes rares et protégées du territoire telles que les chauves-souris à l'ancienne usine sucrière de Grosse-Montagne. Durée : 1h30 à 2h00. Rendez-vous au crépuscule pour observer leurs sorties, faire de l'écoute et échanger autour des espèces.

Ces sorties nocturnes seront ouvertes au public (2) et des sorties seront dédiées à l'équipe municipale (2) à l'occasion de journées consacrées à la biodiversité sur la base du calendrier des journées mondiales de développement durable en 2023.

Ainsi qu'à l'occasion de la 27^{ème} édition de la *Nuit internationale de la chauve-souris* qui a lieu le dernier week-end d'Août. La programmation en 2023 sera faite avec le spécialiste des chiroptères qui nous accompagne sur cette action et communiquée sur le site de la société française pour l'étude et la protection des Mammifères qui recense les animations réalisées sur le territoire de la France et des DOM-COM.

S'y ajoute, la volonté de la commune de collecter des données, initiée en 2017 et 2021, par la réalisation d'inventaires complémentaires et de suivis des Chiroptères dans la zone de Blachon qui doit faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'aménagement de son littoral. Il s'agit de compléter et parfaire les connaissances existantes.

Les inventaires seront réalisés sur une année entre 2022 et 2023, en saison sèche et en saison humide afin de rencontrer un maximum d'espèces. La méthode acoustique sera utilisée pour repérer les chauves-souris grâce aux ultrasons qu'elles émettent à la sortie de la nuit.

Afin de compléter ce travail de sensibilisation, la commune veut se doter d'un outil pédagogique à destination des scolaires présentant la biologie, le mode de vie, les menaces et actions de protections menées pour préserver les Chiroptères. Un film à vocation pédagogique sera réalisé sur les espèces présentes à Lamentin en lien avec leurs habitats sur les sites du Parc de la Verdure (centre Bourg), de Blachon et de Grosse Montagne. La commune fera appel au réalisateur de documentaires qui connaît bien la Guadeloupe et sa biodiversité, Franck Decluzet. Ce film de 15 mn pourra être diffusé sur le site internet de la ville, mis à la disposition des

établissements scolaires qui en feront la demande ou utilisé par les animateurs de la ville sur le temps scolaire, périscolaire ou en ALSH et lors de tout événement auquel la ville participera.

Le plan de financement :

Organisme	Montant de la contribution attendue (en €)	%
Fonds propres	500,00	4,00
Partenaires : (REGION, OFFICE DE L'EAU, ADEME, DEAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL)	12 500,00	96,00
TOTAL	13 000,00	100,00

Le maire propose au conseil municipal de candidater à l'AAP « un éco-projet pour ma Guadeloupe » - édition 2022 et d'approuver le plan de financement.

Le conseil Municipal

Vu l'article L411-1 du Code de l'Environnement,

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité et des paysages,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 fixant la liste des mammifères terrestres représentés dans le département de la Guadeloupe protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection,

Vu l'arrêté du 19 juin 2020 modifiant les listes des mammifères terrestres représentés dans le département de la Guadeloupe, la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin et le département de la Martinique protégés sur l'ensemble du territoire national,

Considérant la liste rouge des espèces menacées en France, Faune de Guadeloupe - 2021,

Considérant la volonté de la commune de protéger, valoriser et sensibiliser le plus grand sur la biodiversité tout en préservant les milieux naturels et les habitats,

Considérant l'appel à projet « un éco-projet pour ma Guadeloupe » édition 2022,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'autoriser le Maire à approuver le projet « A la découverte des Chiroptères » et son plan de financement proposé en réponse à l'appel à projet « un éco-projet pour ma Guadeloupe ».

ARTICLE 2- D'autoriser le Maire à inscrire la somme de 13 000,00 €HT au budget – section investissement.

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée par 24 voix pour 6 contres (M. José TORIBIO ; M. Florent TREIL; Mme Francia ROSAMONT M Patrick AJAS ; M Bruno REMI ; Mme Annick ABELA)

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,



Jocelyn SAPOTILLE